

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Environnement - Eau)

Inventaire des points d'eau d'incendie concourant à la défense extérieure contre l'incendie de la commune de Sablé-sur-Sarthe

Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-32, L.2225-1 à L.2225-4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2225-1 à R.2225-10,

Vu le Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté interministériel du 15 février 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2017 fixant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Sarthe.

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : En application du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Sarthe, le présent arrêté fixe l'inventaire des points d'eau incendie de la commune de Sablé-sur-Sarthe, au moyen du tableau produit en annexe, extrait de la base de données départementale de recensement des points d'eau d'incendie.

ARTICLE 2 : L'inventaire est mis à jour en permanence par incrémentation de la base de données départementale de recensement des points d'eau d'incendie, de manière collaborative entre le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe et l'entité en charge du contrôle technique périodique.

ARTICLE 3 : Les conditions de mise à jour de cette base sont encadrées par une convention conclue entre le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe, administrateur de la base, et l'entité en charge du contrôle technique périodique.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du Service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, au requérant et publiée par voie de presse locale.

Sablé-sur-Sarthe, le 8 juillet 2022

Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Mélanie DUCHEMIN